

<https://enseignants.se-uns.org/Annee-olympique-et-paralympique-2023-2024-pas-de-medaille-pour-les-profs>



Année olympique et paralympique 2023-2024 : pas de médaille pour les profs

- Je suis... - Prof d'EPS - L'actu de l'EPS -

Date de mise en ligne : vendredi 7 juillet 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La [note de service](#) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), datée du 4 juillet 2023 et parue dans le BO du 6 juillet, déroule l'organisation d'une année scolaire placée sous le signe des Jeux olympiques et paralympiques que la France accueillera en 2024. Une occasion encore manquée de mettre en avant le rôle majeur des enseignants et de l'EPS.

Une rentrée 2023 sous le signe des JOP

La communication massive du ministère autour des JOP 2024 voit son aboutissement avec cette note de service qui clôt une année compliquée pour la profession, entre crise des vocations, mise en place du Pacte et revalorisation. Autant de dossiers que les prochains JOP auront la charge de faire oublier, et ce dès la prochaine rentrée.

En effet, durant la première semaine de septembre, les écoles et établissements sont invités à organiser un « événement collectif autour de l'olympisme et du paralympisme », dont la forme devra s'adapter à l'âge des élèves et aux équipements disponibles. Gageons que ces événements collectifs n'auront donc pas la même ampleur d'une école ou établissement à l'autre.

Pour le ministère, il n'est pas question de remettre en cause les dispositifs existants, mais de leur donner une coloration JOP. Ainsi, à l'occasion de la « rentrée en musique », les élèves auront la possibilité d'interpréter, par exemple, l'hymne olympique. Une conception de la transversalité qui nous laisse... sans voix.

Une année sportive... mais pour qui ?

Cette rentrée ne sera que le coup d'envoi d'une année scolaire tout entière dédiée à la célébration des JOP, ponctuée de temps forts identifiés : Journée nationale du sport scolaire (JNSS) le 20 septembre, Journée paralympique le 8 octobre, Semaine olympique et paralympique (SOP) du 2 au 6 avril 2024, Journée olympique le 23 juin 2024.

Le ministère promet un calendrier complet et mis à jour de tous les événements de cette année scolaire bien particulière sur son site internet et sur Éduscol, à compter de ce mois-ci.

Des [ressources pédagogiques](#) seront également mises à la disposition des équipes afin de leur permettre d'aborder, chaque mois, un élément clé des JOP. Sont également mis en avant le label *Génération 2024*, qui concerne aujourd'hui près de 8 000 écoles et établissements scolaires, ainsi que les programmes [Unis'vers 2024 de l'Usep](#) et [Vers une génération responsable de formation des jeunes officiels à l'UNSS](#).

Est aussi préconisé un renforcement de la pratique physique et sportive des élèves, à travers la promotion des dispositifs des *30 minutes d'APQ à l'école* et des *2 h de sport en plus au collège*. Le *Savoir nager en sécurité* et le *Savoir rouler à vélo* devront être en lien avec les disciplines olympiques et paralympiques.

Enfin, la note de service rappelle que dans le cadre du programme *Ma classe aux Jeux*, une billetterie populaire est mise en place pour les élèves, permettant à 193 400 élèves et adultes issus d'écoles et établissement du second degré en ayant fait la demande, d'assister aux JOP, avec priorité donnée aux labellisés *Génération 2024*.

L'avis du SE-Unsa

Le battage médiatique autour des JOP a depuis longtemps gagné l'École, en témoigne cette note de service et toute la communication qui l'a précédée.

Le MENJ poursuit l'objectif de permettre aux élèves de mieux connaître les JOP et de s'approprier leur valeur, tout

en développant leur pratique physique et sportive régulière. Si nous approuvons cette ambition, nous ne pouvons que critiquer la forme qu'elle revêt : sans les JOP 2024, l'intérêt du MENJ pour le sport à l'école serait-il aussi appuyé ? Rien n'est moins sûr.

Non seulement cet intérêt aurait dû se manifester il y a bien longtemps, mais il aurait dû se nourrir de l'expertise et de l'investissement des enseignants, en particulier les professeurs des écoles et les enseignants d'EPS. Il est pour le moins révélateur et édifiant que dans une note de service consacrée à la pratique physique et sportive des jeunes, pas une seule fois l'acronyme « EPS » ne soit cité, pas une seule fois les enseignants apparaissent au premier plan.

Une fois les JOP terminés, seuls les enseignants pourront transmettre, auprès des élèves, leur héritage immatériel et moral. Notamment des enseignants d'EPS qui ont toujours une obligation de service de 20 h pour la même rémunération que leurs collègues certifiés, et qui luttent chaque jour pour faire vivre la pratique physique et sportive de leurs élèves dans des installations dégradées, quand elles ne sont pas inexistantes. Le SE-Unsa continuera d'alerter le ministère sur ces points cruciaux.

Nous nous réjouissons que les fédérations du sport scolaire soient enfin nommées, mais nous déplorons que l'Usep et l'UNSS n'apparaissent ici qu'à travers la contribution qu'elles apportent aux JOP. Le ministère a beau jeu d'inciter les enseignants à encourager de manière volontariste la participation des élèves aux activités de l'association sportive (qui n'est citée qu'après les dispositifs des *30 minutes d'APQ* et des *2 h de sport* en plus au collège) : sans la gratuité des transports, sans la reconnaissance financière des enseignants d'EPS qui s'investissent au-delà des 3 h hebdomadaires dédiées à l'AS, sans installations décentes et surtout sans l'éligibilité de l'UNSS au *Pass'Sport* que cette dernière a pourtant réclamée, le dynamisme des associations sportives est fortement compromis. Par ailleurs, les enseignants d'EPS n'ont pas attendu l'injonction du ministère pour encourager leurs élèves à adhérer à l'AS (et, plus largement, à développer leur pratique physique et sportive), qui peine à exister notamment au lycée, avec des créneaux horaires pas toujours propices à l'implication des élèves.

Au SE-Unsa, nous sommes convaincus que cette année olympique et paralympique ne trouvera d'écho dans les écoles et établissements qu'à la condition d'y impliquer les enseignants, qui ne doivent pas être relégués au rôle de figurants parmi les multiples intervenants extérieurs, ou de simples exécutants des directives ministérielles, sans la reconnaissance à laquelle ils ont droit. Il faudra bien que le ministère en prenne conscience afin de pouvoir envisager l'après 2024.